

## **AVIS DE PROMULGATION**

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE D'ALMA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 03 avril 2023, le Conseil municipal de Lamarche a adopté le règlement 2023-03 modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la Ville d'Alma,

AVIS PUBLIC est en outre donné que ledit règlement 2023-03 est disponible au bureau de la Municipalité de Lamarche situé 100 Principale à Lamarche, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le 03 avril 2023, tel qu'exigé

Donné à Lamarche, ce 3 -ème jour d'avril 2023

Hendrick M.Larouche

Directreur genéral